

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel de Ville de Bedford, le 11 mars 2009, à 19h00, à laquelle étaient présents son honneur le maire Claude Dubois, et les conseillers Luc Gnocchini, Madeleine Fortin, Tommy Gladu et Lucien Ménard, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Claude Dubois.

Le directeur général, Yvon Labonté, est également présent à la dite séance.

La dite séance extraordinaire était convoquée par son Honneur le maire Claude Dubois, afin d'y traiter des sujets suivants :

### FINANCES

- 1) Vente d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes / 11 juin 2009 ;
- 2) Avis de motion / Règlement 686 ;

09-03-66  
Vente pour  
défaut de  
paiement de  
taxes – 11 juin  
2009

#### POINT 1

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi procédera à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 11 juin 2009 ;

ATTENDU que la Ville de Bedford peut se prévaloir de cette procédure de la MRC de Brome-Missisquoi ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin  
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise la vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Brome-Missisquoi des immeubles suivants :

Matricule : 46035-4598-44-0886 ;

Que le taux d'intérêts pour taxes impayées est le suivant :

2005	15%	(1 ¼ % par mois)
2006	15%	(1 ¼ % par mois)
2007	15%	(1 ¼ % par mois)
2008	15%	(1 ¼ % par mois)
2009	15%	(1 ¼ % par mois)

Que cette liste soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi et à la Commission scolaire avant le 21 mars 2009.

**ADOPTÉ**

09-03-67

**POINT 2**

Avis de motion

Tommy Gladu

– Emprunt

pour paiement

– Dossier

d'expropriation

Le conseiller Tommy Gladu donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un règlement décrétant un emprunt pour pourvoir au paiement des indemnités d'expropriation suite aux décisions du Tribunal administratif du Québec numéros 2009 QCTAQ 02603 et 2009 QCTAQ 02108.

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin

Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que la séance soit levée à 19h06.

ADOPTÉ

---

Maire

---

Directeur général